

DEL 22-083

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

15 novembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

16 novembre 2022

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 23

L’an deux mille vingt deux

Le vingt-deux novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY (à partir de 20h39), Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Eric ANDRE, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER et Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 25 novembre 2022 et que la convocation au Conseil a été faite le 15 novembre 2022

ETAIENT ABSENTS

Philippine DANGREAU (donne pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (donne pouvoir à Damienne FLEURY) et Jérôme DELISLE (donne pouvoir à Louis MASSARD).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETARE DE SEANCE : Alain GIBERGUES

OBJET : Décision Modificative n°2 - COMMUNE

Rapporteur : Mme le Maire

Il est proposé au conseil municipal une décision modificative n°2 pour le budget communal visant à prendre en compte une hausse des titres annulés pour un montant de 3.000 euros.

	Dépenses				Explications
	Compte	Libellé	Fonctions	Montant	
Fonctionnement	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	020 - Administration générale	3 000,00 €	Ajustement des prévisions suite aux exécutions budgétaires.
	022	Dépenses imprévues	020 - Ecritures d'ordre	-3 000,00 €	Mouvement pour équilibrer la section de fonctionnement.
Total				0,00 €	

La décision modificative n°2 est adoptée à l’unanimité.

Votes :

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yvré l'Evêque, le 25 novembre 2022

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame le Maire,
Damienne FLEURY